

<b>RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX</b>	
<b>MOTS CLÉS</b>	<b>Certificat médical aéronautique de catégorie 3, maladie cardiaque, diabète, restrictions</b>
<b>N° DE DOSSIER</b>	<b>W-4402-01</b>
<b>SECTEUR (maritime ou aéronautique)</b>	<b>Aéronautique</b>
<b>EMPLOI PARTICULIER</b>	<b>Travailleur autonome</b>
<b>DIAGNOSTIC (primaire, secondaire, etc.)</b>	<b>Primaire : Coronaropathie Secondaire : Diabète de type 2</b>
<b>RÉVISION</b>	
<b>DATE DE LA DÉCISION</b>	<b>14 novembre 2018</b>
<b>CONSEILLER</b>	<b>D<sup>r</sup> Richard M. Zabrodski</b>
<b>DÉCISION</b>	<b>La décision du ministre est confirmée.</b>
<b>MOTIFS DE LA DÉCISION</b>	<b>Suspension d'un certificat médical de catégorie 3 sans restriction – Les dossiers médicaux et le témoignage indiquent clairement que le requérant a développé une coronaropathie importante, et les dossiers montrent aussi l'évolution de son diabète de type 2 et la détérioration de son état. Le médecin régional de l'aviation a agi d'une manière rationnelle et de bonne foi, en démontrant un bon jugement médical, pour délivrer un certificat médical avec restriction au requérant. La décision du ministre est confirmée.</b>
<b>APPEL</b>	
<b>DATE DE LA DÉCISION</b>	
<b>CONSEILLERS</b>	
<b>DÉCISION</b>	
<b>MOTIFS DE LA DÉCISION</b>	
<b>AUTRES / COMMENTAIRES</b>	